

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1336

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 32, après le mot :

« privés »,

insérer les mots :

« ou d’autres personnes morales ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« organisme »,

insérer les mots :

« et les personnes morales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter la liste des organismes référents vers lesquels peuvent être orientées les demandeurs d’emploi pour intégrer explicitement des acteurs territoriaux œuvrant dans leur orientation et leur accompagnement en vue de veiller à la complémentarité des outils du service public de l’emploi au niveau national et local.